



**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME**  
**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

***Critères d'inscription en listes de  
Sportifs de Haut-Niveau pour la  
période 2017-2020***



## Textes de référence :

- Code du sport : article D. 221-17 à R. 221-26 ;
- Décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau ;
- Instruction du 23 mai 2016 aux DTN relative à l'élaboration du projet de performance fédéral pour la période 2017-2020.

## Préambule :

L'image d'une nation qui gagne à l'occasion des grandes compétitions internationales de référence, particulièrement aux Jeux Olympiques et Paralympiques, constitue un atout au plan sportif, économique et social.

L'objectif ministériel, partagé avec le mouvement sportif et la Fédération Française de Cyclisme, est d'installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques d'été et d'hiver et des dix meilleures nations paralympiques.

La candidature de Paris pour les Jeux de 2024 traduit l'ambition sportive de notre pays et doit mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ce projet. Dans cette perspective, la préparation et la réussite des équipes de France doit être une priorité en s'attachant notamment à définir l'accompagnement des meilleurs potentiels pour les Jeux Olympiques et Jeux paralympiques de 2024.

Cet accompagnement passe par une meilleure identification des sportifs performants lors des compétitions internationales de référence au travers de l'inscription sur les listes des sportifs de haut-niveau. L'introduction de critères de performances réalisées pour l'inscription des sportifs en liste concerne toutes les disciplines de haut niveau, y compris les disciplines olympiques et paralympiques.

Trois listes sont identifiées :

- **la liste des sportifs de haut niveau (SHN)** qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève (anciennement jeune) et reconversion ;
- **la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;**
- **la liste des sportifs Espoirs (ESPOIRS).**

L'inscription sur les listes de sportifs de haut-niveau est liée à la signature de la convention SHN-FFC entre le sportif et la Fédération Française de Cyclisme (*disposition instituée par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale*)

### 1) Caractéristiques de chacune des listes et modalités d'inscription

#### a. La liste des sportifs de haut niveau (hors Reconversion)

Pour être proposés par le Directeur Technique National sur les listes de sportif de haut-niveau, les sportifs concernés devront justifier la réalisation minimale d'un critère de performance tel qu'exposé dans ce document.

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence : les Jeux Olympiques et paralympiques, les championnats du monde, les championnats d'Europe ou selon le choix stratégique du Directeur Technique National, à partir du classement mondial.

Pour les propositions de mise en liste « Relève » (ex catégorie « jeune »), le Directeur Technique National identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF.

**Dans certains cas spécifiques, tels que blessures, cursus de formation, maternité, un sportif pourra être maintenu en liste senior ou relève sans réaliser les critères de performance minimaux exigés.**

### **b. La liste des sportifs des collectifs nationaux**

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- membres des Equipes de France de la liste nominative fixée par l'Entraîneur National d'une discipline olympique ou reconnue de haut-niveau ;
- Partenaires d'entraînement reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau ;
- Sportifs anciennement listés SHN poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

La liste des «collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

### **c. Les sportifs en liste « Espoirs »**

Les critères d'inscription en liste « espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie.

Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests d'évaluation de la puissance ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir. Ces tests d'évaluation sont ceux correspondant au plan national d'identification des talents.

### **d. Les sportifs en liste « Reconversion »**

Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

## **2) Les droits afférents à chacune des catégories**

Les sportifs de haut-niveau sont éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP) ;
- des conventions d'insertion socio-professionnelle ;
- des droits à la retraite spécifiques aux sportifs de haut-niveau ;
- des dispositifs dérogatoires interministériels (Kiné, ATP...) ;
- des dispositifs liés à l'assurance maladie et aux accidents du travail ;
- des dispositifs d'aménagement du temps scolaire et universitaire...

Les sportifs en liste « collectifs nationaux » et « espoirs » sont éligibles aux dispositifs suivants :

- aménagement du temps scolaire et universitaire (note de service interministérielle du 30 avril 2014 signée par les Ministres chargés des sports, de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur) ;

### **3) listes des disciplines reconnues de haut-niveau**

Seules les performances dans une des disciplines reconnues de haut-niveau permettent au Directeur technique national de proposer un sportif sur liste de haut-niveau, de collectif national ou espoir. Les disciplines reconnues sont les suivantes :

#### **Disciplines olympiques :**

- BMX Race ;
- BMX free style ;
- Cyclisme sur Piste ;
- Cyclisme sur Route ;
- VTT cross-country.

#### **Disciplines non-olympiques :**

- Cyclo-cross ;
- Trial ;
- VTT Descente.

## LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

### SPORTIF-VE DE HAUT-NIVEAU ELITE

L'inscription est valable **2 ans**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

## Disciplines olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines olympiques :

- **Top 8** aux **JEUX OLYMPIQUES** (épreuve individuelle)
- **Top 4** aux **JEUX OLYMPIQUES** (épreuve par équipes)
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** (épreuve individuelle) d'une épreuve olympique
- **Top 4** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** (épreuve par équipe\*) d'une épreuve olympique
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** (épreuve individuelle) d'une épreuve olympique
- **Titre** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** (épreuve par équipe\*) d'une épreuve olympique

\* Les épreuves par équipes sont exactement celles que l'on retrouve aux Jeux Olympiques. Une épreuve combinée par équipe (exemple : relais en VTT XCO) n'est pas considérée comme une épreuve par équipe.

Rappel des épreuves olympiques individuelles :

- BMX – Free-style
- BMX – Race
- Piste – Keirin
- Piste – Omnium
- Piste – Vitesse Individuelle
- Route – Epreuve en Ligne
- Route – Epreuve CLM Individuel
- VTT – Cross-Country Olympique (XCO)

Rappel des épreuves olympiques par équipes :

- Piste – Américaine
- Piste – Poursuite par Equipe
- Piste – Vitesse par Equipe

## Disciplines et épreuves non-olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines non-olympiques :

- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** (épreuve individuelle) d'une épreuve non-olympique

Cette disposition concerne les disciplines du Cyclo-cross, du Trial et du VTT Descente ainsi que les épreuves non olympiques sur piste, à savoir la course aux points, l'élimination, le KM/500m, la poursuite individuelle et le scratch.

**Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Elite des SHN.**

## LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

### SPORTIF-VE DE HAUT-NIVEAU SENIOR

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

#### BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

#### BMX 20" Race

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

#### Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 12 (4-12)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

#### Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

Dans les épreuves du keirin, de l'omnium et de la vitesse :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Dans les épreuves de l'américaine, de la poursuite par équipes et de la vitesse par équipes :

- **Top 8 (5-8)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 8 (5-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (2-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

Dans les épreuves de la course aux points, de l'élimination, du KM/500m, de la poursuite individuelle, du scratch :

- **Top 12 (4-12)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

*Les autres épreuves telles que demi-fond ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans une épreuve en ligne ou CLM individuel :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

- Femmes :

Au sein des épreuves en ligne de cyclisme sur route féminin, lorsqu'une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

*L'épreuve du CLM / équipe n'est pas reconnue dans les épreuves de référence.*

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 12 (4-12)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE par équipes
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE par équipes

## V.T.T. Cross-Country Olympique (XCO)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE du relais par équipes
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE du relais par équipes

*Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence*

## V.T.T. Descente (DH)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
  - **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
  - **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- Pour les Hommes :
  - **Top 12 (4-12)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
  - **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

*Les autres épreuves telles qu'Enduro ou Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

**Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Senior des SHN.**



## LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU SPORTIF-VE DE HAUT-NIVEAU RELEVÉ

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au maximum 23 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Les compétitions de référence pour la catégorie Relève sont les **Championnats du Monde** (Elite, Espoir ou Junior), les **Championnats d'Europe** (Elite, Espoir ou Junior), les épreuves de la **Coupe du Monde** (Elite, Espoir, ou Junior), de **Coupe des Nations** (Espoir ou Junior), les épreuves du **Festival Olympique de la Jeunesse** ainsi que certaines **épreuves de classe internationale** auxquelles l'Equipe de France participe dans son programme d'accès au haut-niveau.

### BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8** aux CHAMPIONNATS DU MONDE 15-18 ans
- **Top 5** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE 15-18 ans
- **Top 32 (17-32)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

### BMX 20" Race

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- **Top 8** au CHALLENGE MONDIAL 16ans
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- **Top 3** au CHALLENGE EUROPEEN 16ans
- **Top 32 (17-32)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

### Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
- **Top 20 (13-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U23
- **Top 20** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

- **Top 20** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U23
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
  - Pour les Hommes :
- **Top 20 (13-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 20** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- **Top 20** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- **Top 15** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- **Top 10** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE JUNIOR/ESPOIR
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR/ESPOIR

## Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR d'une épreuve individuelle
- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR d'une épreuve par équipe
- **Top 4** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR d'une épreuve individuelle
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR d'une épreuve par équipe

*Les autres épreuves telles que demi-fond ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
  - **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 5** d'une MANCHE ou ETAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR
  - **Top 30** d'une EPREUVE WOMEN WORLD TOUR ou de CLASSE 1
  - **Top 20** d'une EPREUVE de CLASSE 2
  - **Top 10** d'une MANCHE ou ETAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ET sélection nominative aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR ou CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
  - **PODIUM** d'une EPREUVE DES F.O.J.E (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- Pour les Hommes :
  - **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR OU ESPOIRS (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIRS (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 5** d'une MANCHE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ou U23
  - **Top 3** d'une ETAPE D'EPREUVE PAR ETAPES DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ou U23
  - **Top 10** d'une MANCHE ou ETAPE DE COUPE DES NATIONS JUNIOR ET sélection nominative aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR ou CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
  - **Victoire** dans une épreuve internationale dont la participation est soumise à une sélection en Equipe de France
  - **PODIUM** d'une EPREUVE DES F.O.J.E (épreuve en ligne ou épreuve CLM)

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
- **Top 10** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE
- **Top 10** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

## V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 20** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR OU ESPOIR (XCO)
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR OU ESPOIR (XCO)
- **Top 20** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ESPOIR (XCO)
- **Top 20** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ESPOIR (XCO)
- **Top 10** d'une EPREUVE DE JUNIOR SERIES (XCO)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE DU RELAIS
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE DU RELAIS

*Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence*

## V.T.T. Descente

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
  - **Top 5** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
  - **Top 15 (9-15)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
  - **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
  - **Top 8 (5-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
  - **Top 15** d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE ELITE
  - **Top 15** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE
- Pour les Hommes :
  - **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR
  - **Top 20 (13-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
  - **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIOR
  - **Top 10 (5-10)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
  - **Top 10** d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR
  - **Top 10** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR
  - **Top 20** d'une MANCHE DE LA COUPE DU MONDE ELITE
  - **Top 20** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE

*Les autres épreuves telles qu'Enduro ou Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Relève des SHN.

## LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des sportifs des collectifs nationaux**.

Le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être Sportif de haut-niveau mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- **Membres\* des Equipes de France** de la liste nominative fixée par l'Entraîneur National d'une discipline olympique ou reconnue de haut-niveau ;
- **Partenaires d'entraînement** reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau dans les catégories Relève et Senior ;
- **Sportifs anciennement listés SHN** poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

*\* la notion de membre des Equipes de France ne peut se réduire à une seule sélection en Equipe de France. Celle-ci doit généralement se renouveler au moins une fois pour qu'un sportif soit désigné membre d'une Equipe de France.*

Liste des collectifs nationaux par discipline :

- BMX Race : Senior - Relève
- BMX free style : Senior - Relève
- Cyclisme sur Piste : Endurance Senior – Endurance Relève – Sprint Senior – Sprint Relève
- Cyclisme sur Route : Senior Hommes – Senior Dames – Relève Hommes – Relève Dames
- VTT cross-country : Senior - Relève
- Cyclo-cross : Senior - Relève
- Trial : Senior - Relève
- VTT Descente : Senior – Relève

Les collectifs nationaux Senior concernent les équipes de France concourant dans les épreuves Elite.

Les collectifs nationaux Relève concernent les équipes de France concourant dans les épreuves juniors (18-19 ans) ainsi que l'accompagnement des jeunes seniors, concourant dans les éventuelles catégories U23 ou 20 lorsqu'elles existent.

## LISTE ESPOIRS

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au maximum 19 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 14 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Figurent dans cette liste, les **forts potentiels\*** proposés par le CTR et l'Entraîneur National de la discipline au Directeur Technique National. La notion de fort potentiel s'estime en rapport avec le niveau des **performances** de la catégorie permettant d'être listé dans la discipline et à l'aide du **Plan national d'Identification des Talents** qui sera intégré au Projet de performance fédéral.

Au sein de la liste Espoirs, il est également possible de proposer, avec argumentation, des forts potentiels détectés dans des disciplines n'étant pas reconnues de haut-niveau mais très proches de celles reconnues (*Exemple : potentiel repéré en Enduro en vue de l'accès à haut-niveau en Descente*). Le cas échéant, le Directeur technique national devra s'assurer de l'accompagnement des sportifs concernés dans l'accès au haut-niveau.

### BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

### BMX 20" Race

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR/ELITE
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR/ELITE
- **Top 8 (4-8)** au CHALLENGE EUROPEEN 16 ans
- **Top 8** au CHALLENGE MONDIAL 15 ans
- **Top 8** au CHALLENGE EUROPEEN 15 ans

### Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

### Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** d'une EPREUVE INDIVIDUELLE PISTE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- Pour les Femmes :
  - **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET/JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE CADETTE
  - **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE CADETTE
  - **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL DES JUNIORS DE LA COUPE DE FRANCE ELITE
- Pour les Hommes :
  - **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET/JUNIOR (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
  - **Top 3** d'une MANCHE ROUTE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR
  - **Victoire** d'un CHALLENGE INTER-REGIONAL CADET

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8** aux JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE CADET/MINIME/FEMININE

## V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL DE COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** du CLASSEMENT GENERAL EPREUVE INDIVIDUELLE DU TFJV CADETS ET CADETTES

## V.T.T. Descente

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR
- **Top 3** du CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE DE FRANCE (H/F) CADET/JUNIOR

## Identification des talents

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le Directeur technique national peut proposer des jeunes athlètes identifiés à l'aide de tests d'évaluation de la puissance.

Le cas échéant, il s'assurera que les performances soient suffisamment discriminantes, que le protocole réalisé est conforme à celui préconisé par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre de ce Plan national d'identification des talents, que le matériel utilisé est validé sur le plan scientifique et que les conditions de calibration soient bien respectées. En cas de doute, il pourra convoquer le sportif en question pour réaliser un nouveau test avant de proposer l'inscription dans la catégorie Espoir.

## LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

### LISTE RECONVERSION

L'inscription est valable **1 an renouvelable, 5 ans maximum.**

Le/la sportif-ve doit avoir été inscrit :

- au moins une fois en liste Elite ;

OU

- au moins 4 ans sur la liste des sportifs de Haut Niveau, dont 3 ans en senior ET présenter un projet d'insertion professionnelle.

Pour les cyclistes professionnels sur route, relevant de la fédération française de cyclisme et reconnus en tant que tel par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC), une dérogation leur est accordée, afin de leur permettre de bénéficier de la catégorie Reconversion (Commission Nationale du Sport de Haut Niveau en sa séance du 12 avril 1995):

- justifier d'un an sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Senior et d'une activité minimale de deux ans dans une équipe professionnelle structurée,

ou

- justifier d'une activité minimale de trois ans dans une équipe professionnelle structurée.

Un projet d'insertion professionnelle doit également être présenté afin que le statut Reconversion puisse être accordé.

**Chaque sportif doit signer une convention spécifique avec la FFC pour être inscrit dans la liste Reconversion des SHN.**